

Fiche besoins éducatifs : élémentaire (6–11 ans)

L'élémentaire couvre le CP au CM2. C'est ce que la plupart des familles appellent « le primaire », terme qui englobe en réalité aussi la maternelle. Cochez ce que vous constatez, datez chaque observation, apportez la fiche à la réunion.

Ce que cette fiche est, et ce qu'elle n'est pas

Elle ne pose aucun diagnostic et ne remplace ni un bilan, ni l'évaluation d'un professionnel de santé, ni le travail de l'équipe pédagogique. Elle sert à documenter ce que la famille observe au quotidien, pour que le dialogue parte de faits datés plutôt que d'impressions. Ce sont eux qui interprètent, orientent et décident.

Ce que vous observez au quotidien

Pour chaque case cochée, notez une date et un exemple précis dans le cadre prévu en page 2.

Lecture et compréhension

- ☐ Déchiffre lentement, bute sur des mots courants
- ☐ Lit à voix haute sans retenir ce qu'il a lu
- ☐ Devine le mot d'après son début au lieu de le lire
- ☐ Évite de lire seul, même une consigne courte

Écriture et geste graphique

- ☐ Écrit lentement, ne finit pas de copier le tableau
- ☐ A mal à la main, se crisper après quelques lignes
- ☐ Confond des lettres ou des sons proches à l'écrit
- ☐ Relit mal sa propre écriture le lendemain

Nombres et raisonnement

- ☐ Compte encore sur ses doigts après le CE1
- ☐ Ne retient pas les tables malgré un travail régulier
- ☐ Bloque sur l'énoncé plus que sur le calcul
- ☐ Pose mal les opérations, perd les colonnes

Attention, mémoire et organisation

- ☐ Décroche après quelques minutes de travail écrit
- ☐ Oublie affaires, devoirs, consignes données à l'oral
- ☐ Ne sait pas par où commencer un exercice long
- ☐ Perd le fil dès qu'il y a du bruit autour de lui

Relations et estime de soi

- ☐ Dit qu'il est nul, renonce avant d'avoir essayé
- ☐ Mal au ventre le matin, refuse d'aller à l'école
- ☐ Reste seul en récréation, ou se dispute souvent
- ☐ Fait le clown ou se braque quand il ne comprend pas

Fatigue, sensorialité et vie de l'école

- ☐ Rentre épuisé, s'effondre au moment des devoirs
- ☐ Les devoirs durent deux fois le temps annoncé
- ☐ Réagit fort au bruit du réfectoire ou du couloir
- ☐ Se désorganise quand l'emploi du temps change

Clé Inclusion 42

À l'élémentaire, la difficulté se lit d'abord dans ce qu'elle coûte. Deux enfants rendent le même devoir : l'un y a passé vingt minutes seul, l'autre deux heures avec un adulte à côté. Notez le temps passé et l'aide nécessaire, pas seulement la note. Ce coût n'apparaît sur aucun bulletin.

Ce qui est propre à ce niveau

Cycles et calendrier	Le CP, le CE1 et le CE2 forment le cycle 2. Le CM1 et le CM2 relèvent du cycle 3, qui s'achève en sixième : une difficulté de CM2 se prépare déjà avec le collège.
Premier réflexe de l'école	En cas de difficulté importante, un dialogue renforcé est engagé avec la famille au plus tard à la fin du deuxième trimestre, et un accompagnement pédagogique est mis en place dans la classe.
Réponses sans dossier	Le PPRE est décidé par l'équipe pédagogique, sans bilan ni notification. S'y ajoutent le RASED et le psychologue de l'Éducation nationale, sollicités par l'école.
Dispositifs formels	Le PAP est l'outil central à ce niveau : il suppose un trouble des apprentissages et l'avis du médecin de l'Éducation nationale, et remplace le PPRE. Le PAI couvre la santé. Le PPS, décidé par la MDPH, ouvre seul droit à un AESH ou à l'ULIS école.
Redoublement	Il est décidé par le conseil des maîtres, après dialogue avec la famille. Les représentants légaux disposent ensuite de quinze jours pour saisir la commission départementale d'appel.

Erreur fréquente : attendre le bilan pour demander des aménagements

Les adaptations ordinaires de l'enseignant et le PPRE ne demandent ni diagnostic, ni dossier, ni avis médical : ils se décident en équipe pédagogique et peuvent s'appliquer dès la semaine suivante. Seul le PAP suppose un trouble des apprentissages et l'avis du médecin de l'Éducation nationale. Les délais de bilan atteignent souvent un an : rien n'oblige à laisser un enfant sans adaptation pendant ce temps.

Notes personnelles

Une ligne par observation : la date, la situation exacte, ce qui a aidé ou aggravé. C'est ce qui sera lu en réunion.

Pour vérifier par vous-même : les sources officielles

- **service-public.fr** : difficultés scolaires à l'école, passage, redoublement et saut de classe, aménagements de la scolarité
- **education.gouv.fr** et **eduscol.education.fr** : programmes des cycles 2 et 3, école inclusive, plateforme Cap école inclusive
- **legifrance.gouv.fr** : code de l'éducation, articles D.311-12 (PPRE), D.311-13 (PAP), D.321-6 et D.321-8 (redoublement et recours), L.112-1 à L.112-5
- **Le médecin de l'Éducation nationale** et **la MDPH de votre département** : avis requis pour un PAP, formulaire et délais locaux